

Séminaire du RECEF

Praia – Cap Vert 21 et 22 Novembre 2017

Thème:

**Facteurs à considérer dans le
choix d'un fournisseur –
l'expérience de la Guinée**

Présenté par M^e Amadou Salif KEBE

Président de la CENI de Guinée

Plan

Introduction

I- Les fournisseurs

II- Les principes de base de l'introduction de la technologie

III- L'expérience guinéenne

IV- Facteurs à considérer dans le choix d'un fournisseur

Conclusion

INTRODUCTION.

- L'organisation des élections induit un ensemble de matériels à chacune des étapes du processus électoral sans lesquels la réussite des opérations peut être compromise.
- La pluralité du matériel à utiliser pour la réussite des élections fait appel à une multitude de fournisseurs qui pour certains ne sont pas toujours à la hauteur des besoins exprimés par l'Organe de Gestion des Elections « OGE ».
- Pour éviter de tomber dans leurs pièges, l'OGE doit tenir compte de plusieurs facteurs pour préserver son indépendance, sa neutralité et son intégrité à tous égards.

I- Les fournisseurs

Ces dernières années, les fournisseurs de technologie électorale ont commencé à proposer un nombre croissant de services aux OGE du monde entier. Grâce au déploiement de leurs solutions dans de nombreux contextes et élections, bien au-delà des responsabilités habituelles d'un OGE, ils ont acquis une vaste expérience technique, opérationnelle et commerciale. Les OGE se voient souvent soumettre de multiples propositions d'évaluation de nouveaux types de technologie électorale aux fins d'achat éventuel.

- Les produits et les services proposés peuvent grandement les aider à organiser les élections mais cette présence accrue des fournisseurs dans le domaine électoral soulève aussi plusieurs problèmes.
- Même si les fournisseurs ont intérêt à ce que les élections dans lesquelles ils interviennent se déroulent sans encombre, leur objectif premier est naturellement d'augmenter leur chiffre d'affaires plutôt que d'améliorer le processus électoral


Leurs propositions visent donc davantage à optimiser l'utilisation de leurs produits qu'à améliorer le résultat électoral de cette utilisation. Les OGE amenés à choisir une technologie électorale doivent adopter le comportement opposé : leur objectif premier doit être l'amélioration du processus électoral, que les différentes options technologiques à leur disposition seront à même de faciliter.

Par conséquent, ils devraient avant tout commencer par définir la nature du problème électoral à résoudre et les solutions les mieux adaptées et non par s'interroger sur la nature de la technologie à choisir ou les modalités de sa mise en œuvre.

II- Les principes de base pour l'introduction de la technologie électorale

Pour toute commande avec un fournisseur en vue de l'introduction d'une nouvelle technologie, il faut tenir compte de quelques principes de base. Ils sont entre autres les suivants :

- Considérer la nouvelle technologie dans une perspective globale
- Evaluer l'impact de l'introduction des nouvelles technologies
- Maintenir la transparence et assurer le comportement éthique lors de l'adoption de la nouvelle technologie

- 
- Étudier les questions de sécurité liées à la nouvelle technologie
 - Tester l'exactitude des résultats produits
 - Assurer la confidentialité
 - Examiner la rentabilité de la technologie
 - Évaluer l'efficacité
 - Évaluer la viabilité.....

III- L'expérience guinéenne

Depuis la mise en place de notre institution en 2007, les fournisseurs de matériels et de technologie électorale nous ont proposé un nombre croissant de services et de matériels qui nous ont servi à réaliser les différentes élections que nous avons pu organiser.

Le rappel de quelques épisodes de l'expérience guinéenne nous permettra d'éclairer notre rencontre sur les divers facteurs que notre Organe de Gestion des Elections a cru devoir prendre en compte dans le choix des fournisseurs de solution technologique et ce,

en étroite collaboration avec le Gouvernement à travers la Direction Nationale des Marchés Publics d'une part et d'autre part avec les principaux partenaires que sont les partis politiques, les organisations de la Société Civile et les médias.

En moins de 10 ans, soit de 2008 à 2016, la Guinée a pu disposer à elle seule de quatre équipements différents usant de technologies différentes pour la modernisation et la stabilisation de son fichier des électeurs.

En 2009, la Société française SAGEM, aujourd'hui MORPHO, a été recrutée pour la révision du fichier électoral guinéen en perspective des élections législatives qui ont laissé place à la présidentielle de 2010.

- En 2011 et 2012, un nouvel opérateur technique, le sud-africain WAYMARK a été recruté dans la foulée de l'organisation des élections législatives. Ce opérateur a introduit une nouvelle technologie avec de nouveaux équipements biométriques qui devait faire évoluer le système de la capture des empreintes de quatre à dix doigts afin de permettre à l'administration de délivrer à chaque électeur une carte biométrique et une carte d'identité nationale.

- En prélude de la présidentielle du 11 octobre 2015, l'Opérateur technique français GEMALTO, numéro 1 mondial de la carte à puce, est lui aussi recruté sur appel d'offre international ouvert, pour l'amélioration du fichier de 2013. la technologie nouvelle utilisée devrait permettre de rapprocher davantage les électeurs de leurs bureaux de vote en les adossant aux quartiers des communes urbaines et aux districts des communes rurales. Les serveurs de base de données utilisés permettaient également un dé doublonnage multicritères en nette évolution par rapport aux procédés déjà utilisés.

Au lendemain de l'élection présidentielle de 2015 la nécessité de reformer le système GEMALTO s'est imposée à la CENI pour lui permettre de s'engager dans la dynamique de l'organisation des élections locales. Alors un dernier fournisseur est identifié, à savoir la Société BRI-TECH de la Tunisie, elle aussi propriétaire d'une nouvelle application technologique. Elle est en activité actuellement pour corriger la cartographie des bureaux conformément à la nouvelle loi électorale et en prélude des élections communales de 2018.

IV- Les facteurs à considérer dans le choix d'un fournisseur

1- Facteurs politiques

Ils sont essentiels dans le choix des fournisseurs. En période de crise, ce sont ces facteurs qui déterminent la nature de la technologie à introduire et les délais de mise en œuvre. C'est le cas en 2007 avec l'introduction de la biométrie dans le système électoral avec son corollaire de recrutement d'un fournisseur d'équipement et de logiciel, puis en 2015 en période à l'élection présidentielle. A toutes ces occasions, c'est le résultat d'un dialogue politique global inter guinéens qui a encadré le choix des fournisseurs.

2- Facteurs juridiques

Tout choix de fournisseurs d'équipements ou de logiciels spécialisés pour qualifier tout ou partie du processus électoral, doit être adossé au cadre juridique et institutionnel. C'est pourquoi la façon dont les processus sont gérés reflète à la fois le niveau d'intégrité atteint par l'OGE notamment par rapport au respect des dispositions constitutionnelles et légales.

En guinée, en plus de ces dispositions du code électoral, le code des marchés publics dispose de toutes les procédures en matière de recrutement de fournisseurs. Ce code fait une distinction nette entre marchés sur appel d'offre, marchés de prestation intellectuelle et marché par entente directe et/ou de gré à gré.

- Dans les deux premiers cas, le code dispose en son article 11 que les marchés publics et délégation de service public sont attribués après mise en concurrence de candidats potentiels. L'appel d'offres ouvert est la règle...>>. Par contre les marchés de prestation intellectuelle, relatifs à l'activité dont l'élément prédominant n'est pas physiquement quantifiable sont passés après consultation de candidats sélectionnées après les publications d'un avis à manifestation d'intérêt, et remise de proposition>>. Ce type de marché contient : les TDR, la lettre d'invitation avec critère de pré qualification, mode d'application et projet de marché.

3-Facteurs techniques.

Ils sont très importants et déterminent les objectifs à atteindre par l'appel d'offres. S'il s'agit par exemple d'un recensement électoral, l'accent devra être mis sur :

- - La solution d'enrôlement
- - La solution de déduplication
- - Les spécifications techniques des kits d'enregistrement avec focus sur le type d'architecture, l'appareil photo, le capteur d'empreintes
- - Le temps d'enrôlement
- - L'export des données (clés USB – CD rom)
- - Le processus d'enrôlement.

4- Facteurs financiers Deux aspects sont à prendre en compte :

a- Pour le contractant, s'assurer de l'existence d'une ligne de crédits pour le financement de l'opération.

b- Pour le candidat / soumissionnaire : justifier de ses capacités économiques et financiers par une ou plusieurs des références suivantes :

- Des déclarations appropriées de banques ou organismes financiers habilités;

- La présentation des bilans ou d'extraits de bilans quand la déclaration est prescrite par la législation du pays ou le soumissionnaire est établi;

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global ou du domaine d'activités faisant objet du marché pour les trois derniers exercices en fonction de la date de création de l'entreprise.

CONCLUSION.

- Face à cette multiplicité de solutions, services et matériels, l'OGE se doit de prendre des précautions pour mettre en adéquation les commandes faites aux fournisseurs et les besoins des bénéficiaires et utilisateurs desdits matériels et services.



Je vous remercie !